



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.1/35/L.7*
3 novembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

Trente-cinquième session
PREMIERE COMMISSION
Point 44 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Algérie, Argentine, Bahamas, Cuba, Egypte, Ghana, Inde, Indonésie,
Jamaïque, Kenya, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Roumanie,
Sénégal, Sri Lanka, Venezuela, Yougoslavie et Zambie : projet de
résolution

Préparation de la deuxième session extraordinaire de
l'Assemblée générale consacrée au désarmement

L'Assemblée générale,

Rappelant la partie III de sa résolution 33/71 H du 14 décembre 1978 par laquelle elle a décidé de convoquer en 1982 une deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement et de constituer à sa trente-cinquième session un comité préparatoire,

Réaffirmant la validité du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et sa conviction que le désarmement demeure l'un des objectifs essentiels de l'Organisation des Nations Unies,

Exprimant sa préoccupation devant la poursuite de la course aux armements, qui met en danger la paix et la sécurité internationales et en même temps détourne de vastes ressources dont le développement économique et social a un urgent besoin,

Réaffirmant sa conviction que la paix peut être assurée par l'application de mesures de désarmement, notamment de désarmement nucléaire, de nature à permettre la réalisation de l'objectif final, à savoir le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace,

1. Décide de créer un comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui se composera de ... Etats Membres désignés par le Président de l'Assemblée générale sur la base d'une répartition géographique équitable;

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

/...

2. Prie le comité préparatoire d'établir un projet d'ordre du jour de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, d'examiner toutes les questions pertinentes relatives à cette session et de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, ses recommandations à ce sujet, y compris celles qui concernent l'application des décisions et des recommandations adoptées par la dixième session extraordinaire consacrée au désarmement;

3. Invite tous les Etats Membres à communiquer au Secrétaire général, le 1er avril 1981 au plus tard, leurs vues concernant l'ordre du jour et les autres questions pertinentes relatives à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;

4. Prie le Secrétaire général de transmettre au comité préparatoire les réponses des Etats Membres visées au paragraphe 3 ci-dessus et de lui prêter toute l'assistance nécessaire, notamment en lui fournissant les renseignements de base essentiels, ainsi que les documents et les comptes rendus analytiques pertinentes;

5. Prie le comité préparatoire de tenir une courte session d'organisation d'une semaine au plus avant afin de fixer, notamment, les dates de ses sessions de fond;

6. Prie en outre le comité préparatoire de présenter son rapport intérimaire à la trente-sixième session de l'Assemblée générale;

7. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-sixième session une question intitulée : "Deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement : rapport intérimaire du comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement".